

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010**

M. AUMAS, Maire

M. DOLL - Mme RUSDIKIAN - M. TATTU - M. DELCAMBRE - Mme FERNANDEZ VELIZ - M. SERRANO, Maires-Adjoint.

Mme MASSON - MME OCCHIPINTI - M. SARBACH - Mme COHADIER - M. DOMAN (arrivé à 19h25) MME SINAN MENEDJIAN - M. BEZARD - M. DURAND- M. CAURO - Mme GAUTHIER - M. VERRECCHIA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AVEC MANDAT :

Mme PARTAUX	Maire-Adjoint	Mandat à Mme COHADIER
M. BRIDENNE	Maire-Adjoint	Mandat à M. DOLL
Mme MONIER	Maire Adjoint	Mandat à Mme RUSDIKIAN
M. MAZOUZ	Conseiller Municipal	Mandat à M. SARBACH
M. THIBAUT	Conseiller Municipal	Mandat à Mme FERNANDEZ-VELIZ
M. HARIAN	Conseiller Municipal	Mandat à M. SERRANO
Mme LEBON	Conseillère Municipale	Mandat à M. DELCAMBRE
Mme PERRAD	Conseillère Municipale	Mandat à M. CAURO
M. BODIN	Conseiller Municipal	Mandat à Mme GAUTHIER
Mme PAULIN	Conseillère Municipale	Mandat à M. VERRECCHIA

ABSENTS EXCUSES SANS MANDAT : Mme VIALARD – Mme CALVEZ – M. AYDIN – Mme FRENOUX Melle HISARLIYAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Annie COHADIER

Intervention de Madame GAUTHIER sur un logement en construction, rue Jean Laugère – sur la trêve hivernale des expulsions locatives et sur le devenir de la Charcuterie de la Gare.

DECISIONS :

Conformément à la délibération exécutoire du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008, donnant délégation au Maire pour application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises :

- **97/2009** – relative à la signature d'une convention tripartite d'animation « Programme intégré d'équilibre dynamique (pied) » au sein de L'ENVOL avec le CODES 95 et le CREPMM IDF.
- **98/2009** – relative au paiement de la somme de 720 euros à Madame FOURNET pour l'action intitulée « Plus que des mots » au sein de L'ENVOL.
- **99/2009** – relative au paiement de la somme de 500 euros au Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles du Val d'Oise (CIDFF) pour l'action intitulée « Permanence d'accès au droit d'aide aux victimes » au sein de L'ENVOL.
- **110/2009** – relative à la signature d'une convention de formation « exercer son mandat de membre du comité Hygiène et Sécurité » pour 15 agents territoriaux proposée par le CNFPT.
- **04/2010** – relative à la signature d'une convention avec A.C.T.A. Compagnie Agnès Desfosses pour une conférence-débat « Eveil artistique, petite enfance et spectacle vivant » le mardi 26 janvier 2010 à la Maison de la Petite Enfance.
- **06/2010** – relative à la signature d'une convention pour l'adhésion à l'IFAC afin de bénéficier d'un tarif préférentiel sur certaines prestations pour l'année 2010.
- **08/2010** – relative à la signature d'un contrat de cession pour la diffusion du spectacle « Bynocchio de Mergerac » par Bouffou Théâtre le jeudi 11 et vendredi 12 mars 2010 à l'Espace Charles Aznavour.

- **11/2010** – portant modification de la décision n°145/2006 instituant une régie de recettes pour les études surveillées.
- **12/2010** – portant approbation de l'avenant n°1 au contrat d'assurance « risques statutaires ».
- **13/2010** – relative à la signature d'une convention de formation « accueil et communication : ma communication, un outil de travail » pour 24 agents territoriaux proposée par « Formation Médiation ».
- **14/2010** – relative à la signature d'une convention bipartite au sujet de « Cirquevolution » avec A.D.I.A.M. du Val d'Oise pour la diffusion du spectacle « Ieto » le 1^{er} et le 5 décembre 2009 à l'Espace Charles Aznavour.
- **15/2010** – relative à la signature d'une convention de prestation de service avec A.C.T.A. Compagnie Agnès Desfosses pour la diffusion du spectacle « A Fleur d'Eau » de la Compagnie Praxinoscope le 1^{er} avril 2010 à l'Espace Charles Aznavour.
- **16/2010** – relative à la signature des avenants n° 7 à 13 au marché 35-2007 – Rénovation et extension de l'Hôtel de Ville avec l'entreprise BONNEVIE.
- **17/2010** – relative à la signature de l'avenant n°2 – Mission de Maîtrise d'œuvre – Rénovation de l'Hôtel de Ville avec VIA ARCHITECTES.
- **18/2010** – portant institution d'une régie d'avances pour la structure communale « L'ENVOL ».
- **19/2010** – relative à la signature d'une convention relative à l'animation d'un atelier de « prise de conscience corporelle et d'expression » avec Madame FOURNET au sein du bâtiment de L'ENVOL.
- **21/2010** – relative à la signature de contrats de licence et de maintenance du logiciel de gestion informatique proposés par la société CLARILOG France S.A.

ARRIVEE DE MONSIEUR DOMAN – 19 H 25

Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (D.G.E.) 2010

A l'unanimité, **SOLLICITE** la D.G.E. 2010 pour la création d'un dojo au sein du complexe sportif Léo Lagrange et ses équipements associés, à un taux de 40 % du montant de la dépense subventionnable de 330 000 euros H.T., **ADOpte** le projet de création d'un dojo au Stade Léo Lagrange, avec son accompagnement en énergie renouvelable, **ADOpte** le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel travaux HT	590 000 €
Plafond de la dépense subventionnable	330 000 €
Demande totale DGE 2010 (40 %)	132 000 €
Autofinancement (84,4 % du coût prévisionnel)	458 000 €

S'ENGAGE à inscrire au budget communal la participation correspondante (autofinancement), à préfinancer l'opération, à prendre en charge le complément de financement nécessaire dans l'hypothèse où le montant attribué par les financeurs se révélerait inférieur au montant sollicité et à informer le(s) service(s) instructeur(s) de toute modification des éléments ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subventions complémentaires, dans le cadre du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) du Ministère de la Jeunesse, des sports et de la Vie associative et toute autre demande formulée auprès de l'état, du Conseil Régional d'Ile de France ou auprès du Conseil Général du Val d'Oise ou d'autres financeurs potentiels et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui, à signer tous les documents nécessaires aux fins d'exécution de la délibération.

**LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT
MARCHE D'ENTRETIEN, DE GROSSES REPARATIONS - AMELIORATION DE LA VOIRIE ET DE
L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL**

A l'unanimité, **APPROUVE** le lancement de la procédure d'appel d'offres et du dossier de consultation des entreprises, pour les travaux d'entretien, de grosses réparations, d'amélioration de la voirie et de l'assainissement communal et **AUTORISE** Monsieur le Maire où toute personne déléguée par lui à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert.

**LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT – MARCHE D'ENTRETIEN ET
DE TRAVAUX NEUFS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION TRICOLORE**

A l'unanimité, **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises pour le marché d'entretien et travaux neufs de l'éclairage public et de la signalisation tricolore sur les voies communales et communautaires de la Ville d'Arnouville-lès-Gonesse, **AUTORISE** Monsieur le Maire où toute personne déléguée par lui à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore sur le territoire d'Arnouville-lès-Gonesse avec la Communauté d'Agglomération Val de France et **AUTORISE** Monsieur le Maire où toute personne déléguée par lui à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert au titre du groupement de commandes.

**ADHESION DE LA COMMUNE DE FONTENAY-LE-FLEURY (YVELINES) AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (S.I.G.E.I.F.)**

A l'unanimité, **APPROUVE** la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F.) portant sur l'adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury (Yvelines).

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION
DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE (127 RUE JEAN JAURES)**

Par 25 voix pour, 2 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD), **Madame Anita SINAN-MENEDJIAN ne prenant pas part au vote, DECIDE** d'acquérir la parcelle sise 127 rue Jean Jaurès cadastrée section AD n°968 issue de la parcelle cadastrée section AD n°117 et d'une superficie de 1 45 m², **DIT** que cette acquisition pourra se faire au prix de 14 500 € auxquels viendront s'ajouter les frais de mutation et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute autre personne déléguée par lui, à engager toutes les démarches et à signer tous les actes aux fins d'exécution de la délibération.

SEJOUR ETE 2010

A l'unanimité, **ARRETE** le programme des séjours de vacances pour l'été 2010 et fixe les participations familiales conformément aux éléments ci-dessous, **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, à signer les conventions ou les contrats à venir.

Quotients calculés par rapport au prix de revient à savoir : A : 75 % - B : 65 % - C : 55 % - D : 45 % - E : 35 %.

SEJOURS ETE 2010

Organismes	Ages	Lieux	Dates	Options	Prix De revient 100	Coût Total par Séjour	QUOTIENT				
							A	B	C	D	E
							75	65	55	45	35
Mois de Juillet											
SEJOUR ORGANISE PAR LES CENTRES DE LOISIRS	4/12	Centre de vacances ODYSSEE VACANCES / Mesnil Saint-Père/ l'Aube	19/07/2010 au 23/07/2010	20	391,00	7820,00	293,25	254,15	215,05	175,95	136,85

AUTREMENT LOISIRS	6/13	Ile de Noirmoutier	03/07/2010 au 13/07/2010	3	735,00	2205,00	551,25	477,75	404,25	330,75	257,25
ODCVL	13/17	COCKTAIL TONIQUE SAINT DE LUZ COTE BASQUE	15/07/2010 au 29/07/2010	3	994,15	2982,45	745,61	646,20	546,78	447,37	347,95
Mois d'Août											
PLANETE AVENTURES	6/12	Les Débrouillards Doucy-en-Bauge SAVOIE	2/08/2010 au 14/02/2010	3	830,00	2490,00	622,50	539,50	456,50	373,50	290,50
ODCVL	13/17	Aux Portes de l'Océan GIRONDE	18/08/2010 au 29/08/2010	3	767,60	2302,80	575,70	498,94	422,18	345,42	268,66
TOTAL				32		17 800,25					

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR 2010

Par 22 voix pour et 6 contre (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD, Mme GAUTHIER tant en son nom personnel que comme mandataire de M. BODIN et M. VERRECCHIA tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PAULIN), **DECIDE** pour 2010 d'augmenter les taux d'imposition communaux applicables à la taxe d'habitation, à la taxe foncière sur le bâti et à la taxe foncière sur le non bâti de 1%. Les taux votés sont donc de :

- Taxe d'habitation : 14,29 %
- Taxe foncière sur le bâti : 21,19 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 81,53 %

COMMUNE – BUDGET PRIMITIF POUR 2010

Par 22 voix pour et 6 contre (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD, Mme GAUTHIER tant en son nom personnel que comme mandataire de M. BODIN et M. VERRECCHIA tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PAULIN), **APPROUVE** le Budget Primitif 2010 de la Commune équilibré en dépenses et recettes comme indiqué ci-après :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 13.208.155,62 €
Recettes : 13.208.155,62 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 4.206.290,62 €
Recettes : 4.206.290,62 €

ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF POUR 2010

Par 22 voix pour et 6 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD, Mme GAUTHIER tant en son nom personnel que comme mandataire de M. BODIN et M. VERRECCHIA tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PAULIN), **APPROUVE** le Budget Primitif 2010 de l'Assainissement équilibré en dépenses et recettes comme indiqué ci-après :

Section d'Exploitation

Dépenses : 126.781,70 €
Recettes : 126.781,70 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 114.030,81 €
Recettes : 114.030,81 €

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) POUR 2010

Par 22 voix pour et 4 contre (Mme GAUTHIER tant en son nom personnel que comme mandataire de M. BODIN et M. VERRECCHIA tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PAULIN) et 2 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD), **DECIDE** d'allouer pour 2010 une subvention de 120 000 € (Cent vingt Mille Euros) au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'Arnouville-lès-Gonesse.

SUBVENTIONS ORDINAIRES AUX ASSOCIATIONS POUR 2010

Par 21 voix pour et 6 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD, Mme GAUTHIER tant en son nom personnel que comme mandataire de M. BODIN et M. VERRECCHIA tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PAULIN), **Monsieur Mathieu DOMAN ne prenant pas part au vote**, **DECIDE** d'attribuer pour 2010 une subvention aux associations conformément aux indications figurant dans le tableau.

CESSION DES IMMEUBLES DES GROUPES SCOLAIRES JEAN JAURES ET VICTOR HUGO

Par 22 voix pour et 6 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD, Mme GAUTHIER tant en son nom personnel que comme mandataire de M. BODIN et M. VERRECCHIA tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PAULIN), **VALIDE** l'opération en vue de l'élaboration imminente de la promesse de vente à établir entre la commune d'Arnouville-lès-Gonesse et le groupe Emmaüs Habitat pour les immeubles des groupes scolaires Jean Jaurès et Victor Hugo et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute autre personne déléguée par lui, à engager toutes les démarches et à signer tous les actes préparatoires aux fins d'exécution de la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Michel AUMAS
Maire